

Canada

WDBA APWD
WINDSOR-DETROIT BRIDGE AUTHORITY | AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DETROIT

RAPPORT ANNUEL

2017-2018



SE TENIR PRÊT

CONTENT

| | |
|----|-----------------------------|
| 3 | MOT DE BIENVENUE |
| 4 | PROFIL D'ENTREPRISE |
| 8 | APERÇU DU PROJET |
| 10 | NOTRE RENDEMENT |
| 14 | NOTRE RENDEMENT |
| 16 | PERSPECTIVES POUR 2018-2019 |
| 17 | RÉSULTATS FINANCIERS |
| 22 | FINANCIAL STATEMENTS |
| 48 | NOUS JOINDRE |

MESSAGE DU

PRÉSIDENT



Le titre du rapport annuel de cette année est « Se tenir prêt ». Ce n'est pas seulement un thème, c'est une réalité.

Au cours de l'année passée, beaucoup de choses ont été accomplies pour préparer l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) au lancement de la construction du plus grand projet d'infrastructure le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Le conseil d'administration de l'APWD est chargé de superviser la société d'État. Nous avons une orientation et des priorités claires.

**« NOUS NOUS TENONS
PRÊTS À FOURNIR UNE
INFRASTRUCTURE DE CLASSE
MONDIALE QUI SOUTIENDRA
L'ÉCONOMIE DU CANADA ET
CELLE DES ÉTATS-UNIS. »**

Nous sommes prêts à accueillir un partenaire du secteur privé dans l'équipe du projet. Nous sommes prêts à tirer pleinement profit des nombreuses occasions que présente pour nous la phase de conception et de construction du projet. Nous sommes prêts à continuer à étendre nos relations avec nos partenaires, à savoir les collectivités de Windsor et de Détroit ainsi que les intervenants.

4 RAPPORT ANNUEL 2017-2018

En août 2017, le conseil d'administration de l'APWD est passé de cinq à neuf membres pour fournir à l'organisation davantage d'expertise. Je suis ravi que notre conseil soit parvenu à une parité entre les sexes et je suis reconnaissant envers tous les membres pour les compétences, les expériences et les connaissances qu'ils apportent au conseil.

Le conseil d'administration ne serait pas prêt pour les mois chargés à venir sans l'engagement important de nos partenaires, à savoir le gouvernement du Canada, le gouvernement fédéral des États-Unis et l'état du Michigan, et bien entendu sans celui des employés de l'APWD, qui constituent le pilier du projet. J'adresse mes remerciements les plus sincères à tous.

Je suis fier de ce que l'APWD a accompli en 2017 et je suis très enthousiaste face à l'avenir. Nous nous tenons prêts à fournir une infrastructure de classe mondiale qui soutiendra l'économie du Canada et celle des États-Unis.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dwight Duncan', with a horizontal line extending to the right.

Dwight Duncan

MESSAGE DU

DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE



Je commence cette lettre avec un sentiment de gratitude et de fierté envers l'APWD, qui n'a cessé de se renforcer depuis que j'occupe le poste de directeur général intérimaire. Il s'agit d'une organisation exceptionnelle ayant une base extraordinaire et un futur prometteur.

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'APWD a fait preuve d'un dévouement et d'un engagement constants envers le projet du pont international Gordie-Howe.

Au moment d'écrire cette lettre, nous nous trouvons au beau milieu de ce qui est sans doute la tâche la plus importante que l'APWD doit entreprendre : le processus d'approvisionnement visant à sélectionner le partenaire du secteur privé qui concevra, construira, financera, exploitera et entretiendra le pont international Gordie-Howe. Les trois équipes de promoteurs ont 2 000 personnes qui travaillent sur leurs soumissions pour avoir la chance de transformer littéralement l'économie de la région ainsi que du Canada et des États-Unis.

Beaucoup de choses ont été accomplies à ce jour. Un travail de préparation important a eu lieu au port d'entrée canadien, plus de 200 millions de dollars ayant été investis dans des contrats attribués à des entreprises locales et nationales. Du côté américain du projet, plus de 150 millions de dollars, à l'exclusion du coût de l'acquisition des propriétés, ont été investis dans le déplacement des services publics et dans d'autres activités de préparation.

« L'ANNÉE À VENIR SERA À LA FOIS EXALTANTE ET COMPLEXE ÉTANT DONNÉ QUE LA CONSTRUCTION DE CE PROJET QUI N'ARRIVE QU'UNE FOIS PAR GÉNÉRATION VA COMMENCER. »

Le projet du pont international Gordie-Howe aura une incidence importante et positive pour les collectivités et entreprises situées des deux côtés de la frontière. J'aimerais remercier nos employés, nos partenaires au Canada et aux États-Unis, nos conseillers et entrepreneurs externes, ainsi que le conseil d'administration de l'APWD et les membres de l'Autorité internationale, pour le soutien important et la diligence dont ils ont fait preuve au cours de l'année passée. Nos progrès continus ne seraient pas possibles sans leur aide.

L'année à venir sera à la fois exaltante et complexe étant donné que la construction de ce projet qui n'arrive qu'une fois par génération va commencer.

André Juneau

QUI SOMMES-NOUS?

Créée en 2012, l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est une société d'État sans but lucratif qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. En tant que société d'État, l'APWD est détenue en intégralité par le gouvernement du Canada, et les pouvoirs nécessaires pour assumer le mandat de la société d'État sont dévolus au conseil qui la dirige.

L'APWD est responsable de l'exécution du processus d'approvisionnement pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du nouveau pont entre Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan), par l'entremise d'un partenariat public-privé (PPP). L'APWD choisira le partenaire du PPP et gèrera l'accord de projet en PPP. L'APWD sera également chargée de superviser le projet, notamment la construction et l'exploitation du nouveau passage. En tant qu'exploitant du nouveau pont, l'APWD établira et recueillera tous les droits de péage.

GOVERNANCE

Conseil d'administration



(De gauche à droite) Shelly Cunningham, Michael J. Mueller, Dwight Duncan, André Juneau, Marie Campagna. (De gauche à droite) Karla Avis, Judi Cohen, Rish Malhotra.

L'APWD est régie par un conseil d'administration qui est responsable de superviser les activités opérationnelles et les autres affaires de l'APWD.

En août 2017, le conseil d'administration de l'APWD est passé de cinq à neuf membres pour fournir à l'organisation davantage d'expertise et de supervision. Les compétences, expertises et connaissances variées des différents membres du conseil fourniront à l'APWD une orientation claire et une gouvernance saine pendant le processus d'approvisionnement, le lancement de la construction, et l'exploitation du pont international Gordie-Howe.

Dwight Duncan, président

André Juneau, directeur général
intérimaire

Karla Avis, administratrice

Marie Campagna, administratrice

Judi Cohen, administratrice

Shelly Cunningham, administratrice

Rish Malhotra, administrateur

Michael J. Mueller*, administrateur

* Nommé en mai 2018

Autorité internationale

L'Autorité internationale est un organe de gouvernance conjoint Canada-Michigan établi pour superviser et approuver les principales étapes du processus d'approvisionnement du partenariat public-privé pour le pont international Gordie-Howe. Elle est également chargée de vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage signé par le Canada et le Michigan.

L'Autorité internationale est constituée de six membres, soit une représentation égale pour le Canada et le Michigan. Le Canada nomme deux membres, l'APWD un, et le Michigan trois.

Kristine Burr (nommée par le Canada)
Présidente

Eddie Francis (nommé par l'APWD)
Administrateur

Geneviève Gagnon (nommée par le Canada)
Administratrice

Michael D. Hayes (nommé par le Michigan)
Administrateur

Birgit M. Klohs (nommée par le Michigan)
Administratrice

Matt Rizik (nommé par le Michigan)
Administrateur

LE PROJET

Le projet du pont international Gordie-Howe est une entreprise qui n'arrive qu'une fois par génération. Non seulement, le projet permettra les améliorations relatives au transport qui sont indispensables pour les véhicules commerciaux et passagers, mais il fournira également des emplois et des occasions de croissance pour la région Windsor-Détroit et comprend des caractéristiques qui différencieront vraiment ce projet. Le pont fournira des liens directs avec les réseaux routiers du Canada et des États-Unis ainsi que des capacités de traitement à la frontière améliorées au passage frontalier terrestre commercial le plus fréquenté du Canada. Les ports d'entrée permettent l'installation d'autres technologie et l'ajout d'installations de traitement à la frontière plus étendues à l'avenir. Les composantes et des caractéristiques seront présentées en détail durant le processus d'approvisionnement en partenariat public-privé que l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) administre actuellement.

Le pont international Gordie-Howe comprend quatre composantes :

L'échangeur du Michigan

Comprend quatre rampes de raccord vers et à partir du point d'entrée américain, quatre ponts traversant le chemin de fer et reliant l'échangeur I-75 au point d'entrée américain, cinq nouvelles passerelles et la reconfiguration des rampes de l'échangeur I-75 et des voies de service.

Le point d'entrée américain

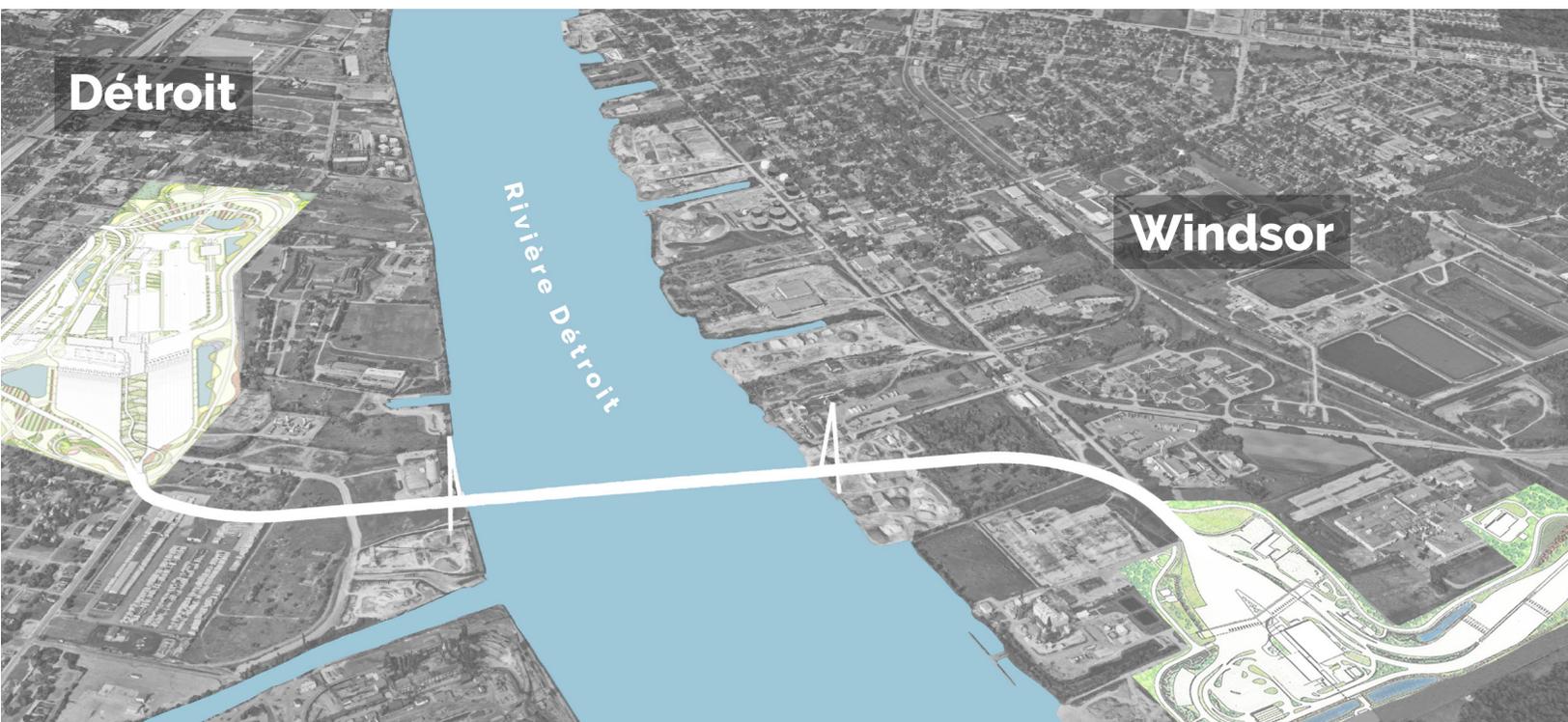
Un site de 68 hectares/167 acres avec 36 postes d'inspection pour les véhicules passagers et commerciaux entrants et sortants. Une fois construit, ce point d'entrée sera l'un des plus grands points d'entrée en Amérique du Nord.

Le pont

Une travée à six voies de 2,5 kilomètres/1,5 miles avec un chemin multi-usage de 3,6 mètres/11,8 pieds pour les piétons et les cyclistes. Une fois achevé, le pont International Gordie-Howe comptera parmi les cinq plus longs ponts en Amérique du Nord.

Le point d'entrée canadien

Un site de 53 hectares/130 acres avec 24 postes d'inspection pour les véhicules passagers et commerciaux entrants et sortants et 16 postes de perception des droits de péage pour la circulation en direction des États-Unis et du Canada. Une fois construit, ce point d'entrée sera le plus grand point d'entrée canadien le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis.



PRÊT POUR L'AVENIR

APPROVISIONNEMENT EN PPP

L'exécution du projet du pont international Gordie-Howe est assurée par un partenariat public-privé (PPP). Pour sélectionner un partenaire du secteur privé pour l'exécution des composantes du projet, à savoir le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain, le pont, et l'échangeur du Michigan, l'APWD applique un processus d'approvisionnement rigoureux et juste. Le processus d'approvisionnement comprend deux principales étapes : la demande de qualifications et la demande de propositions. Le processus d'approvisionnement de l'APWD est conçu pour que l'APWD choisisse un partenaire du secteur privé ayant les compétences, les expériences et les ressources nécessaires pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le pont international Gordie-Howe.

01 Demande de qualifications

01

La demande de qualifications a été émise le 20 juillet 2015. Le but de la demande de qualifications est de présélectionner des équipes pour l'exécution du projet du pont international Gordie-Howe. Les soumissions liées à la demande de qualifications ont été évaluées quant aux expériences et qualifications démontrées par les répondants pour exécuter et financer de grands et complexes projets d'infrastructure. Les trois équipes répondantes présélectionnées ont été annoncées le 20 janvier 2016.

02 Demande de propositions

02

L'émission de la demande de propositions aux promoteurs a été annoncée le 10 novembre 2016. La demande de propositions indique les conditions et spécifications requises pour entreprendre le projet. Elle est transmise uniquement aux promoteurs présélectionnés à l'étape de la demande de qualifications.



03 Évaluation

03

En mai 2018, les trois équipes de promoteurs soumettront leurs propositions pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le pont international Gordie-Howe. Les propositions seront évaluées de façon rigoureuse par des équipes composées d'experts de l'APWD, de l'ingénieur du propriétaire, du Département des Transports du Michigan, de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de l'U.S Customs and Border Protection (CBP) et d'autres ministères ayant de l'expérience dans diverses disciplines, notamment l'ingénierie et la finance. Comme pour l'ensemble du processus d'approvisionnement en PPP, l'évaluation est supervisée par un surveillant de l'équité indépendant.

04 Promoteur préféré et clôture financière

04

L'APWD prévoit sélectionner le promoteur préféré en juin. Une fois la clôture financière effectuée à la finalisation du contrat, le promoteur préféré deviendra le partenaire du secteur privé de l'APWD. On s'attend à ce que la clôture financière ait lieu d'ici la fin du mois de septembre 2018.

ENGAGEMENT INDÉFECTIBLE ENVERS LE PROJET

Les 22 et 23 janvier 2018, l'honorable Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, s'est rendu à Windsor et au Michigan pour une mise à jour sur le projet du pont international Gordie Howe. Dans le cadre de sa visite, le ministre Sohi a visité le futur point d'entrée canadien et le futur point d'entrée américain, où il a eu l'occasion de voir directement les 350 millions investis à ce jour dans les activités de préparation des sites pour la construction importante qui aura lieu en 2018.

Alors qu'il se trouvait en ville, le ministre Sohi a rencontré les principaux intervenants régionaux, les représentants du gouvernement et le personnel du projet, qui ont pu lui faire part de leurs précieux commentaires et de leur avis sur le projet. Il était également l'invité du gouverneur Rick Snyder à son discours sur l'état de l'État.

« En collaboration avec nos partenaires de Washington et du Michigan, nous allons exécuter ce projet d'une importance essentielle. »

- Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

(De gauche à droite) André Juneau, directeur général intérimaire de l'APWD, Douglas George, consul General du Canada à Détroit, l'honorable Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Dwight Duncan, président du conseil d'administration de l'APWD.

PRÊT AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

ACCORDS AVEC LA VILLE DE DÉTROIT

Le 23 juin 2017, la ville de Détroit a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec l'état du Michigan (au moyen du financement fourni par l'APWD) pour vendre 36 parcelles de terrains détenues par la ville, des biens souterrains et environ cinq miles de rues détenues par la ville dans le cadre d'une série d'accords historiques représentant un total de 48 millions de dollars pour le projet du pont international Gordie-Howe. La ville de Détroit a depuis consacré les fonds au réaménagement du quartier, à la formation à l'emploi, et à la surveillance de la santé des résidents de Détroit.

« Nous allons utiliser ce genre
d'approche collaborative pour chaque
projet majeur arrivant dans notre ville. »

- Maire Mike Duggan, ville de Détroit

ENGAGEMENT ENVERS LES AVANTAGES COMMUNAUTAIRES

LES PRIORITÉS RÉGIONALES SUIVANTES DÉCOULENT DES CONSULTATIONS AVEC LE CANADA ET AVEC LES ÉTATS-UNIS :

PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES



ATTÉNUATION DES PROBLÈMES LIÉS À LA CONSTRUCTION ET À L'EXPLOITATION



SÉCURITÉ ET RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES



MAIN-D'ŒUVRE LOCALE ET STRATÉGIES DE FORMATION



ESTHÉTIQUE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER



L'Accord sur le passage signé en 2012 par le gouvernement du Canada et l'état du Michigan exigeait l'intégration d'un plan d'avantages communautaires pour le projet du pont international Gordie-Howe, qui aura une incidence positive sur les collectivités de Windsor et de Détroit et qui reflétera ce que les intervenants ont déclaré comme important pour eux à l'APWD. Les programmes d'avantages communautaires contiennent les occasions qui peuvent faire progresser les conditions économiques, sociales ou environnementales.

Pour aider à s'assurer que ces priorités communautaires sont prises en compte, l'APWD a introduit en 2016 le cadre I-CARE pour soutenir l'élaboration et l'exécution du plan d'avantages communautaires. L'APWD participe à de nombreuses activités de consultation communautaire notamment à des groupes de discussion, des réunions individuelles et des réunions communautaires qui ont permis de produire une liste initiale d'environ 200 idées pour les avantages communautaires à partir des représentants de Détroit et de Windsor et des Premières Nations.

Il est prévu que les plans d'avantages communautaires élaborés par les trois équipes de promoteurs reflètent les commentaires des intervenants. Pour donner aux promoteurs suffisamment de temps pour étudier les demandes communautaires, l'APWD a imposé aux collectivités la date limite du 30 novembre 2017 pour soumettre leurs idées. Cette date limite a entraîné la soumission de plus de 30 suggestions supplémentaires.

Toutes les suggestions ont été partagées avec les trois équipes de promoteurs et il est prévu que les plans d'avantages communautaires élaborés par les promoteurs reflètent les commentaires des intervenants. Les plans d'avantages communautaires seront soumis à l'APWD aux fins d'évaluation dans le cadre de la soumission de demande de proposition. Une fois le partenaire du secteur privé sélectionné à la suite de la clôture financière, le partenaire du secteur privé exécutera le plan sous la supervision de l'APWD.



INGÉNIEUR DU PROPRIÉTAIRE

Le 5 mars 2018, l'APWD a annoncé la sélection de Parsons Inc. de Markham, en Ontario, en tant qu'ingénieur du propriétaire pour le projet du pont international Gordie-Howe.

Le contrat de 61 millions de dollars est le premier contrat que l'APWD attribue pour les services liés à la phase de conception-construction du projet.

Dans le cadre de son rôle, Parsons soutiendra le propriétaire, à savoir l'APWD, au moyen de l'examen de la conception, fournissant des conseils et une surveillance techniques ainsi que la supervision des activités de construction du partenaire du secteur privé au moyen d'inspections, d'examen de la conformité et de vérifications.

« Dans le cadre de l'achèvement de notre processus d'approvisionnement visant à sélectionner un partenaire du secteur privé pour exécuter le projet du pont international Gordie-Howe, il est important de prendre maintenant des mesures pour préparer le lancement de cette construction importante. »

- André Juneau, directeur général intérimaire, APWD

COMPTE À REBOURS JUSQU'À LA CONSTRUCTION

Les travaux sont en cours pour préparer le port d'entrée canadien et le port d'entrée américain pour la construction du pont international Gordie-Howe. Les faits saillants des progrès au **31 mars 2018** sont les suivants :

INVESTISSEMENT

MILLION \$

- 350** des activités de préparation
- 200** investies dans le point d'entrée canadien
- 150** investies dans le point d'entrée américain et l'échangeur I-75

DÉPLACEMENT DES SERVICES PUBLICS

Électricité

Près de **27 km/16 miles** de câbles installés/déplacés au Canada



Hydroélectricité

3 pylônes de transport construits au site canadien

Gaz

Près de **6 km/3,5 miles** de conduites de gaz installés au Canada

Égouts

8 nouvelles conduites d'égouts construites sur l'échangeur I-75. Plus de **366 m/1 200 Pi** de tuyaux et de ponceaux utilisés au site américain



DÉMOLITION

239 immeubles démolis



DÉGAGEMENT

Activités d'enlèvement d'arbres commencées au point d'entrée américain



Plus de **230,000 m³** de sol excavé au point d'entrée canadien

OCCASIONS D'EMPLOI

Plus de **20** entreprises commerciales désavantagées embauchées pour travailler sur le site américain du projet

Plus de **575** employés de **50** entreprises formés pour travailler au point d'entrée canadien



PROPRIÉTÉ



100% des propriétés du Canada acquises



96% des propriétés des États-Unis acquises ou sur ordre d'un tribunal de quitter



90% des propriétés des États-Unis sous le contrôle du Département des Transports du Michigan et libérés

ROUTE D'ACCÈS PÉRIPHÉRIQUE

3 km d'une nouvelle route d'accès pour les entreprises et propriétés à proximité du point d'entrée canadien



4,3 km au total

GESTION DES EAUX PLUVIALES

2 bassins de gestion des eaux pluviales installés et collecteur d'eaux pluviales de la rue Broadway réhabilité au point d'entrée canadien



PLACEMENT DE REMBLAI

1 MILLION DE TONNES DE REMBLAI

=



Placé au site canadien

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques de l'APWD pour l'exercice 2017-2018 ont permis à l'APWD d'être prête pour la construction qui commencera en 2018. Ces priorités ont été définies d'après une vision consistant à devenir le passage frontalier terrestre modèle en Amérique du Nord, un passage qui est intégré aux collectivités des deux côtés de la frontière et un symbole des possibilités pour la région. Nos priorités étaient les suivantes :

**Stratégies de mobilisation
auprès des partenaires
stratégiques et des
intervenants**

**Compréhension de
l'environnement
macroscopique, de l'APWD et
de l'innovation**

**Construction du nouveau
passage international**

L'APWD est parvenue aux réussites suivantes au cours de l'exercice 2017-2018 :

STRATÉGIES DE MOBILISATION

L'APWD a élaboré de solides stratégies de mobilisation pour renforcer les relations avec les groupes d'intervenants clés, notamment les municipalités hôtes, les communautés des Premières Nations, les organismes communautaires, les entreprises à proximité et les futurs utilisateurs commerciaux.

En mettant en œuvre ces stratégies au cours de l'exercice, 94 réunions avec les intervenants ont eu lieu et 58 présentations ont été faites, plus de 1 500 intervenants étant présents. Ces réunions et présentations ont permis à l'APWD de fournir des renseignements sur les activités liées au projet, d'encourager le dialogue et de renforcer les relations.

« L'APWD a entrepris un processus de mobilisation actif qui a permis à notre collectivité de tirer profit du projet en tant qu'occasion d'établir de forts avantages communautaires. »

- Lisa Kolody, WindsorEssex Community Foundation



ENVIRONNEMENT MACROSCOPIQUE ET INNOVATION

Pour aider à mieux comprendre l'environnement macroscopique dans lequel l'APWD fonctionne, deux études ont été menées par l'Institut transfrontalier de l'Université de Windsor. L'étude d'impact sur la circulation a eu lieu en janvier 2018 et permettra de mieux comprendre les répercussions que la construction et l'exploitation du pont international Gordie-Howe devraient avoir sur les communautés hôtes.

Une étude des répercussions économiques en trois phases a également été entreprise pour déterminer les avantages économiques qui découleront de la construction ainsi que pour définir et recommander des moyens de tirer profit des possibilités d'essor économique qui sont générées par le service de transport amélioré du passage. La première phase a été terminée à l'automne de 2017 et incluait un rapport sur les améliorations de l'accessibilité qui résulteront du projet, ainsi qu'un rapport initial sur les études de faisabilité pour le développement de la logistique.



CONSTRUCTION DU NOUVEAU PASSAGE INTERNATIONAL

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'APWD a continué à s'appuyer sur les réalisations de l'année précédente.

Achèvement du processus d'approvisionnement en PPP :

68 réunions confidentielles sur le plan commercial ont eu lieu pendant l'exercice avec les promoteurs, leur donnant une occasion de poser des questions, d'obtenir des précisions, et de recueillir des renseignements supplémentaires pour aider à la préparation de leurs propositions. Cette partie du processus d'approvisionnement s'est terminée en mars 2018 avec un total de 96 réunions confidentielles sur le plan commercial organisées pendant la période ouverte de la demande de propositions.

Propriétés américaines :

Au total, 959 propriétés sont requises pour le côté américain du projet. Pendant l'année de déclaration, un total de 90 % des parcelles de terrains requises étaient sous la possession du Département des transports du Michigan, et 132 structures ayant été démolies en préparation du site du port d'entrée américain.

Activités de préparation au port d'entrée canadien et au port d'entrée américain :

Le déplacement des systèmes de distribution de Hydro One au port d'entrée canadien a eu lieu en décembre 2017. Le travail de déplacement comprenait l'installation de 1 120 mètres de nouveau massif de conduits souterrains et de 10 200 mètres de câbles. Travaux sur le pont B1 - Viaduc reliant la promenade Rt. Hon. Herb Gray au point d'entrée canadien - Commencés par l'installation de 28 000 mètres de drains verticaux et le placement de 38 000 tonnes de remblai granulaire. La construction d'une nouvelle station de pompage sanitaire, notamment d'une chambre et d'un bâtiment des groupes générateurs, pour remplacer la station de pompage municipale existante, a également commencé pendant l'exercice.

Du côté américain du projet, les activités de préparation effectuées comprenaient l'installation de huit nouveaux siphons et d'égouts combinés le long d'une portion de l'échangeur I-75 à proximité du point d'entrée américain. Installation du siphon et installation/ prolongement de la conduite principale terminés à environ 50 %.

Plus de 350 millions de dollars en contrats ont été investis au port d'entrée canadien et au port d'entrée américain à ce jour. Une grande partie de ce travail a été effectuée par des entreprises et des employés locaux. Plus de 575 employés de plus de 50 entreprises ont reçu une formation en matière d'environnement, de santé et de sécurité leur permettant de travailler sur le site canadien. Au Michigan, 20 entreprises commerciales désavantagées ont été engagées par contrat pour effectuer le travail au port d'entrée américain.



DISCUSSION ET ANALYSE DE GESTION FINANCIÈRE

PERSPECTIVES POUR 2018-2019

Ces trois dernières années, l'APWD a consacré la grande majorité de son temps et de ses ressources à préparer le port d'entrée canadien et le port d'entrée américain à la construction et à l'exécution du processus d'approvisionnement visant à sélectionner un partenaire du secteur privé pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le pont international Gordie-Howe. Ces priorités tactiques sont en cours et l'APWD est désormais en mesure de mettre davantage l'accent sur la planification future.

Au cours de l'exercice à venir, l'APWD concentrera une attention importante sur les priorités stratégiques suivantes, certaines étant reportées de l'exercice 2017-2018.



Achever le processus d'approvisionnement en PPP



Poursuivre les activités des travaux préliminaires au Canada



Poursuivre le déplacement des services publics canadiens et américains



Poursuivre l'acquisition de propriétés aux États-Unis



Commencer la construction du nouveau passage

Ces priorités stratégiques permettront à l'APWD de remplir son mandat, soit la livraison et l'exploitation du pont international Gordie-Howe.

ANNONCE DU PROMOTEUR PRÉFÉRÉ

Après la date des états financiers du 31 mars 2018, l'APWD a annoncé la sélection de Bridging North America comme promoteur préféré pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du pont international Gordie-Howe. L'APWD a lancé des négociations avec Bridging North America et prévoit que la clôture financière aura lieu d'ici le 28 septembre 2018. Afin de lancer les travaux dès que possible, le 5 juillet 2018, l'APWD a conclu une entente distincte avec Bridging North America pour mener des activités de construction avancées. La valeur maximale du contrat est de 50 millions de dollars, et les travaux devraient commencer au début du mois de juillet 2018.

SIGNATURE DU BAIL MAÎTRE

Après la date des états financiers du 31 mars 2018, l'APWD a conclu un bail foncier avec le département des Transports du Michigan. La convention de bail, signée le 5 juillet 2018, concerne les terrains du Michigan sur lesquels sera construit le pont international Gordie-Howe. Selon les modalités du bail, l'APWD louera les terrains du Michigan, pour une période de 100 ans, de la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur le passage (la « durée ») jusqu'au 24 mars 2113, en échange d'un loyer minimum de 10 \$ US (10 \$) pour toute la durée du bail. Étant donné que la convention de bail a été conclue après la fin de l'exercice, il est pour l'instant impossible d'estimer son incidence potentielle sur les états financiers de l'APWD.

RÉSULTATS FINANCIERS 2017-2018

APERÇU

L'exercice financier 2017-2018 représentait la quatrième année d'activité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD). Au cours de cette année, l'APWD a enregistré des progrès notables dans ses principales activités. L'augmentation des dépenses, des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et du passif dans les résultats financiers par rapport à l'exercice financier précédent témoigne de cette activité.

En 2017-2018, les activités de l'APWD ont porté principalement sur le processus d'approvisionnement en partenariat public-privé (PPP) et sur l'avancement des priorités stratégiques suivantes :

Acquisition de
propriétés aux
États-Unis

Exécution des
travaux
préliminaires

Déplacement des
services publics au
Canada

Déplacement des
services publics au
Michigan

ÉTAT DES RÉSULTATS

Aperçu

Le volume des activités de l'APWD est en nette croissance au cours de l'exercice financier 2017-2018 par rapport à l'exercice financier précédent, avec l'augmentation correspondante des dépenses. L'acquisition de propriétés au Michigan et les activités liées à l'échangeur de l'Interstate 75 (I-75) se sont accélérées considérablement au cours de l'exercice financier 2017-2018, car l'APWD s'est employée à respecter ses obligations envers ses partenaires du PPP à la fin du processus d'approvisionnement.

L'APWD a aussi exécuté des travaux pour d'autres parties durant cet exercice concernant des activités liées au projet, mais non propres à celui-ci. L'APWD a exécuté un assainissement environnemental sur le terrain adjacent au point d'entrée canadien pour Infrastructure Canada. L'APWD a aussi agi pour le compte du ministère des Transports de l'Ontario (MTO) pour l'exécution de travaux de préparation du site liés à la connexion du pont B-1, point de raccordement de la promenade Rt. Hon. Herb Gray au point d'entrée canadien. L'APWD a sous-traité les travaux d'assainissement environnemental et de préparation du site du pont B-1 à des tiers.

Recettes

L'APWD a comptabilisé des recettes tirées des opérations de 1,9 million de dollars (0 \$ à l'exercice précédent) concernant la préparation du site pour le pont B-1. L'APWD s'est fait rembourser par le MTO les sommes payées à l'entrepreneur ayant exécuté ces travaux; l'APWD comptabilise ces remboursements au titre des recettes.

Dépenses

L'APWD a engagé 84,0 millions de dollars en dépenses directes durant l'exercice financier 2017-2018 pour soutenir le projet, par rapport à 33,9 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due aux coûts d'acquisition de propriétés, de conception et d'ingénierie au Michigan concernant l'échangeur I-75 qui sont passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés; aux services professionnels, aux services juridiques, aux pertes de valeur de biens, aux réparations de biens ainsi qu'aux salaires et avantages sociaux.

Les coûts des services internes représentent les dépenses de financement du projet du Pont international Gordie-Howe, principalement les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien. L'APWD a engagé des dépenses de 9,1 millions de dollars pour les services internes durant l'exercice financier 2017-2018, par rapport à 6,3 millions de dollars à l'exercice précédent.

RÉSULTATS FINANCIERS

L'APWD a comptabilisé une dépense de 3,9 millions de dollars (comparativement à 0,2 million de dollars à l'exercice précédent) pour des travaux exécutés pour d'autres agences et organismes gouvernementaux.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses selon leur catégorie.

| (en milliers de dollars) | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Terrains au Michigan | 26 287 | 12 040 |
| Services professionnels | 15 479 | 5 037 |
| Coûts I-75 | 14 717 | 4 312 |
| Services juridiques | 13 895 | 7 349 |
| Salaires et avantages sociaux | 8 877 | 6 738 |
| Perte de valeur | 4 955 | - |
| Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux | 3 871 | 152 |
| Réparations et entretien | 2 898 | 15 |
| Perte de change | 1 768 | - |
| Assurances | 1 456 | 1 288 |
| Loyer | 644 | 619 |
| Bureau et entretien | 516 | 486 |
| Impôt foncier | 407 | 429 |
| Autres | 318 | 275 |
| Frais de déplacement | 311 | 178 |
| Paiements de transfert à l'Autorité internationale | 300 | 265 |
| Amortissement | 247 | 233 |
| Règlement des réclamations | - | 882 |
| | 96 946 | 40 298 |

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts liés aux terrains au Michigan concernent l'acquisition de terrains au Michigan qui seront principalement utilisées pour l'échangeur I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. Les coûts associés à l'échangeur I-75 concernent principalement les services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur I-75. La hausse des coûts liés aux terrains au Michigan et à l'échangeur I-75 résulte principalement de l'accroissement du volume des activités d'acquisition de propriétés, de conception et d'ingénierie.

L'augmentation des frais de services professionnels est attribuable principalement à une hausse des activités d'ingénierie et d'approvisionnement et de divers services de consultation se rapportant au processus d'approvisionnement en PPP. L'augmentation des frais juridiques est attribuable principalement à une hausse des activités juridiques liées à l'acquisition de propriétés au Michigan et de travaux se rapportant au processus d'approvisionnement en PPP.

L'APWD a déclaré des pertes de valeur totalisant 5,0 millions de dollars au titre des valeurs de réalisation nettes, une réduction de la valeur d'éléments d'actifs endommagés pendant les travaux. En raison de dommages matériels causés aux actifs, l'APWD a conclu que les actifs ne lui offraient aucun avantage futur.

Les travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux totalisent 2,0 millions de dollars d'assainissement environnemental sur une propriété adjacente au point d'entrée canadien pour Infrastructure Canada (0,2 million de dollars à l'exercice précédent) et 1,9 million de dollars de préparation du pont B-1 (0 \$ à l'exercice précédent).

Les réparations et l'entretien expliquent en grande partie le coût de retrait des biens endommagés et les coûts de dépollution associés.

Les dépenses des salaires et d'avantages sociaux sont supérieures en raison de l'accroissement des effectifs. Au 31 mars 2018, l'APWD disposait de 60 ETP, par rapport à 51 au 31 mars 2017.

Les dépenses liées au règlement des réclamations représentent la portion non capitalisée des coûts de règlement des réclamations présentées par les entrepreneurs à l'APWD.

Les paiements de transfert à l'Autorité internationale (AI) représentent les coûts de l'APWD servant à financer l'AI, conformément à l'Accord sur le passage. Les principaux éléments de ces dépenses sont les assurances, les honoraires et les allocations journalières des membres de l'AI, les dépenses liées au conseil d'administration et aux honoraires professionnels.

Crédits

Afin de financer ses activités, l'APWD a reçu des crédits de 150 millions de dollars, par rapport à 354,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, et a terminé l'exercice avec un excédent net de 124,6 millions de dollars, par rapport à 300,6 millions de dollars l'année précédente. L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et s'effectuent des dépenses pour l'acquisition de propriétés aux États-Unis ainsi qu'aux coûts d'immobilisation.

Pour financer le compte de garantie bloqué, les crédits ont été plus élevés à l'exercice précédent. C'était pour s'assurer de disposer de fonds disponibles suffisants pour supporter les offres sur les terrains au Michigan. Les crédits ont été utilisés pour financer les activités d'acquisition de propriétés au Michigan, les travaux préliminaires, le déplacement des services publics canadiens et américains, les coûts de conception et d'ingénierie ainsi que les activités de l'APWD.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert (autres) comprennent principalement 64,9 millions de dollars de contributions de terrains d'Infrastructure Canada à l'APWD. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y a aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle contribué d'Infrastructure Canada à leur valeur comptable.

Les recouvrements de paiements de transfert désignent les remboursements à l'APWD des montants d'assainissement environnemental sur le terrain adjacent au point d'entrée canadien appartenant à Infrastructure Canada.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aperçu

L'acquisition de propriétés, le déplacement des services publics, les coûts de conception et d'ingénierie capitalisés et les travaux préliminaires sur les terrains canadiens ont profondément modifié l'état de la Situation Financière par rapport à l'année passée. Ces activités ont entraîné une hausse de la plupart des postes du bilan.

Actifs financiers nets

Au 31 mars 2018, les actifs financiers nets de l'APWD s'élevaient à 130,9 millions de dollars (227,2 millions de dollars au 31 mars 2017). L'actif financier de 221,8 millions de dollars (291,9 millions de dollars au 31 mars 2017) comprenait principalement 198,9 millions de dollars en liquidités et 21,7 millions de dollars en sommes à recevoir (275,5 millions de dollars et 16,3 millions de dollars au 31 mars 2017), compensés par un passif de 90,9 millions de dollars (64,7 millions de dollars au 31 mars 2017).

Au 31 mars 2018, l'APWD disposait d'une trésorerie de 9,0 millions de dollars, par rapport à 9,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Au 31 mars 2018, l'APWD détenait un solde de trésorerie affecté de 189,9 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (265,7 millions de dollars au 31 mars 2017). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de budgéter les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

RÉSULTATS FINANCIERS

La baisse sur 12 mois résulte principalement d'acquisitions de propriétés au Michigan et du financement d'activités apparentées au Michigan.

Les sommes à recevoir concernaient principalement la TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour les dépenses opérationnelles de l'APWD.

Les comptes créditeurs et les charges à payer s'élevant à 70,9 millions de dollars au 31 mars 2018 (52,3 millions de dollars au 31 mars 2017) comprennent les sommes dues et les charges à payer pour les activités au Michigan, le déplacement des services publics, les frais juridiques, les services de consultation en ingénierie et les travaux d'assainissement environnemental sur les terrains d'Infrastructure Canada. L'augmentation est due en grande partie à l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan et à d'autres activités dans cet État, le déplacement des services publics et l'assainissement environnemental pour Infrastructure Canada.

Le passif relatif aux avantages sociaux de 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars au 31 mars 2017) représente le passif pour les primes et la paie de vacances des employés. L'APWD a enregistré un passif environnemental de 15,5 millions de dollars au 31 mars 2018 (5,8 millions de dollars au 31 mars 2017) en prévision des coûts de décontamination du sol.

Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 287,9 millions de dollars au 31 mars 2018, par rapport à 135,5 millions de dollars à la fin de l'exercice financier précédent. Ces immobilisations comprennent principalement les coûts engagés pour le projet du Pont international Gordie-Howe (construction en cours) et la contribution d'un terrain par Infrastructure Canada.

Les coûts de la construction en cours (222,6 millions de dollars au 31 mars 2018 par rapport à 134,8 millions de dollars au 31 mars 2017) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Le projet en étant encore à ses débuts, la plupart des coûts capitalisés concernent le déplacement des services publics, aux services professionnels, comme les services généraux d'un entrepreneur en ingénierie, et aux travaux préliminaires sur les terrains canadiens.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction.

| (en milliers de dollars) | 2018 | 2017 |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Point d'entrée canadien | 118 653 | 76 783 |
| Pont | 57 430 | 36 286 |
| Point d'entrée américain | 46 539 | 21 733 |
| | 222 622 | 134 802 |

L'APWD a signé avec Infrastructure Canada un bail foncier prenant effet le 1er juillet 2017 pour des terrains canadiens. Conformément aux dispositions de l'Accord sur le passage, il n'y a aucune contrepartie pour le bail. Les terrains loués constituent un avantage considérable pour l'APWD; par conséquent, celle-ci a reconnu, dans ses états financiers, que le bail constituait une immobilisation corporelle contribué à la valeur comptable consignée par Infrastructure Canada de 64,9 millions de dollars.

Les charges payées d'avance de 117,6 millions de dollars (54,0 millions de dollars au 31 mars 2017) concernaient principalement les coûts liés à l'acquisition de propriétés au Michigan (114,2 millions de dollars au 31 mars 2018 par rapport à 49,7 millions de dollars au 31 mars 2017). Dans ce montant sont compris 75,4 millions de dollars d'acquisitions déjà réalisées par le MDOT (30,9 millions de dollars en 2016-2017) et 38,9 millions de dollars (18,8 millions de dollars en 2016-2017) concernant les acquisitions en cours par le MDOT qui exerce le pouvoir d'expropriation de l'État du Michigan.

Les charges payées d'avance comprennent aussi 3,0 millions de dollars d'assurance payée à l'avance (4,2 dollars en 2016-2017) concernant principalement les propriétés au Michigan.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagés dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005-2006, qui seront recouvrées au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non récupérées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût ventilé de contributions non récupérées, qui s'accumule annuellement au solde, moins les revenus que reçoit l'APWD. Les États ne présentent pas les revenus ni les dépenses liées aux travaux exécutés pour le compte d'entités ne faisant pas partie du gouvernement du Canada, car elles ne répondent pas aux définitions de revenus de l'Autorité du passage et de contributions canadiennes telles qu'elles sont définies dans l'Accord sur le passage.

Les contributions canadiennes agrégées payées au 31 mars 2018 totalisent 558,9 millions de dollars (326,3 millions de dollars au 31 mars 2017). Le coût agrégé imputé à la somme accumulée au 31 mars 2018 totalise 52,7 millions de dollars (33,1 millions de dollars au 31 mars 2017). Ces montants sont contrebalancés par les revenus reçus qui s'élèvent à 9,9 millions de dollars au 31 mars 2018 (0,9 million de dollars au 31 mars 2017), pour un solde de 601,7 millions de dollars en contributions canadiennes non recouvrées au 31 mars 2018 (358,4 millions de dollars au 31 mars 2017).

Les États ont été inclus dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion, qu'elle tient à jour. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'Autorité; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'Autorité et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'Autorité.

Il revient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.



André Juneau
Directeur générale intérimaire



Linda Hurdle, CPA, CA
Chef d'exploitation

Windsor, Canada
22 juin 2018

RAPPORT DE VÉRIFICATION INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité du pont Windsor-Détroit au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, aux statuts et aux règlements administratifs de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 22 juin 2018
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

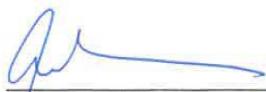
Autorité du pont Windsor-Détoit
État de la situation financière
au 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Trésorerie | 9 008 | 9 842 |
| Trésorerie affectée (note 3) | 189 913 | 265 683 |
| Sommes à recevoir | 21 747 | 16 274 |
| Dépôts | 1 160 | 134 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 221 828 | 291 933 |
| PASSIFS | | |
| Créditeurs et charges à payer | 70 913 | 52 347 |
| Avantages sociaux accumulés | 753 | 810 |
| Provisions environnementale (note 9) | 15 468 | 5 840 |
| Retenues de garanties (note 6) | 3 807 | 5 718 |
| TOTAL DES PASSIFS | 90 941 | 64 715 |
| ACTIFS FINANCIERS NETS | 130 887 | 227 218 |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Immobilisations corporelles (note 4) | 287 948 | 135 467 |
| Charges payées d'avance (note 5) | 117 601 | 54 008 |
| TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS | 405 549 | 189 475 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ | 536 436 | 416 693 |
| L'excédent accumulé comprend ce qui suit : | | |
| Excédent accumulé lié aux activités | 541 856 | 417 222 |
| Gains de réévaluation accumulés (pertes) | (5 420) | (529) |
| | 536 436 | 416 693 |

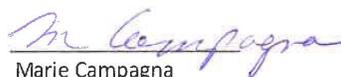
Obligations contractuelles (note 7) et éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration



Dwight Duncan
Président du Conseil d'administration



Marie Campagna
Président du Comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Autorité du pont Windsor-Détroit
État des résultats
pour l'exercice dos le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2018 Budget | 2018 Réel | 2017 Réel |
|---|------------------|-----------------|-----------------|
| PRODUITS | | | |
| Recettes tirées des opérations | - | 1 856 | - |
| Intérêt | - | 2 745 | 677 |
| Gain de change | - | - | 620 |
| TOTAL DES PRODUITS | - | 4 601 | 1 297 |
| CHARGES (note 10) | | | |
| Passage international de la rivière Détroit | 180 571 | 84 006 | 33 850 |
| Services internes | 10 806 | 9 069 | 6 296 |
| Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux | - | 3 871 | 152 |
| TOTAL DES CHARGES | 191 377 | 96 946 | 40 298 |
| DÉFICIT AVANT FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL | (191 377) | (92 345) | (39 001) |
| Paie ments de transfert – Crédits | 297 606 | 149 985 | 354 348 |
| Remboursement de crédits parlementaires (note 11) | - | - | (15 000) |
| Paie ments de transfert – Autres | 24 212 | 64 979 | 53 |
| Paie ments de transfert – Recouvrements | - | 2 015 | 152 |
| | 321 818 | 216 979 | 339 553 |
| EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS | 130 441 | 124 634 | 300 552 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 419 971 | 417 222 | 116 670 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE | 550 412 | 541 856 | 417 222 |
| <i>Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.</i> | | | |

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Autorité du pont Windsor-Détoit
État des gains et pertes de réévaluation
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2018 Réal | 2017 Réal |
|---|--------------|--------------|
| GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE | (529) | 643 |
| Pertes non réalisés attribuables aux éléments suivants : | | |
| Cours du change | (6 659) | (552) |
| Montants reclassés dans l'état des résultats : | | |
| Cours du change | 1 768 | (620) |
| GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE | (4 891) | (1 172) |
| GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE | (5 420) | (529) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la variation des actifs financiers nets
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2018 Budget | 2018 Réal | 2017 Réal |
|--|------------------|------------------|--------------|
| EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS | 130 441 | 124 634 | 300 552 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (171 941) | (157 683) | (79 561) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 200 | 247 | 233 |
| Perte de valeur des immobilisations corporelles | - | 4 955 | - |
| | (41 300) | (27 847) | 221 224 |
| Évolution des autres actifs non financiers | | | |
| Acquisition de charges payées d'avance | (118 500) | (66 530) | (43 012) |
| Utilisation de charges payées d'avance | - | 2 937 | 1 989 |
| | (118 500) | (63 593) | (41 023) |
| Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'année | - | (4 891) | (1 172) |
| AUGMENTATION (DÉFICIT) DES ACTIFS FINANCIERS NETS | (159 800) | (96 331) | 179 029 |
| ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 238 098 | 227 218 | 48 189 |
| ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE | 78 298 | 130 887 | 227 218 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Autorité du pont Windsor-Détroit État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars) | | |
|--|-----------------|-----------------|
| | 2018 | 2017 |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert | 152 000 | 354 500 |
| Intérêts reçus | 2 517 | 636 |
| Remboursements de TVH | 6 468 | 139 |
| Autres rentrées de fonds | 1 969 | 28 |
| Fonds payés aux fournisseurs | (144 144) | (59 652) |
| Remboursement de crédits parlementaires | - | (15 000) |
| Fonds versés aux employés et en leur nom | (8 656) | (6 198) |
| Paiements de transfert à l'Autorité internationale | (300) | (265) |
| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | 9 854 | 274 188 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (78 503) | (71 746) |
| FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES | (78 503) | (71 746) |
| Effet des variations des cours du change sur la trésorerie | (7 955) | (144) |
| Augmentation (déficit) de la trésorerie | (76 604) | 202 298 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 275 525 | 73 227 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 198 921 | 275 525 |
| La trésorerie comprend les éléments suivants : | | |
| Trésorerie | 9 008 | 9 842 |
| Trésorerie affectée | 189 913 | 265 683 |
| | 198 921 | 275 525 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

01. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 en vertu du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Au tout début du projet, le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualifications et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Le gouvernement du Canada nomme deux membres, l'APWD en nomme un, et l'État du Michigan, trois. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour exercer ses activités et devra obtenir du financement de ce gouvernement pour la construction du passage international. Une fois que le pont aura été construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les activités d'exploitation du pont jusqu'à ce que celles-ci génèrent un surplus.

En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la société est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017.
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes en vertu du Régime de retraite de la fonction publique.
- b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

En juillet 2015, la société a reçu une directive (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'harmoniser ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de la directive dans le prochain plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en application cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 22 juin 2018.

02. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. Recettes

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

c. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

d. Paiements de transfert – Autres

Les coûts engagés par le gouvernement du Canada pour soutenir l'APWD, qui autrement auraient été engagés par cette société, sont comptabilisés dans les états financiers de l'APWD à leur valeur comptable. Selon leur nature, ces coûts sont constatés comme des paiements de transfert (autres) et portés aux dépenses ou capitalisés comme des contributions aux immobilisations corporelles, dépendant de la nature des ressources économiques utilisées par l'APWD.

e. Paiements de transfert – Recouvrements

Le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD est comptabilisé dans les états financiers à la valeur d'échange.

f. Intérêt

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

g. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

h. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tiers partis en vertu des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

i. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. Crédoiteurs

Les comptes crédoiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes crédoiteurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

k. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des dépenses lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Les paiements effectués pour les terrains au Michigan par l'intermédiaire du processus d'expropriation qui seront loués à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance – Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation. Les paiements effectués pour les propriétés qui ne seront pas louées à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

l. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Améliorations locatives | de trois à sept ans |
| Ordinateurs et matériel de bureau | de trois à dix ans |

Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont consignées à titre de dépenses dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

m. Obligations environnementales

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont inscrits comme un passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

les plus probables à engager. S'il est impossible de faire une estimation raisonnable de ce montant ou si on ne prévoit pas renoncer aux avantages économiques futurs, la situation sera signalée dans une note complémentaire aux états financiers.

n. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

o. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

p. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à ses employés et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la période où elles ont été engagées.

q. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de minimiser leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

| Catégories | Instruments financiers | Évaluation |
|------------------|--|----------------------------------|
| Actif financier | Trésorerie | Coût ou coût après amortissement |
| | Trésorerie affectée | |
| | Dépôts | |
| Passif financier | Créditeurs et charges à payer Retenues de garanties | Coût ou coût après amortissement |

r. Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

s. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont le montant de la TPS/TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, pertes de valeur et les éventualités.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

t. Chiffres du budget

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

u. Normes et notes d'orientation adoptées durant l'exercice

Les normes et notes d'orientation suivantes ont été publiées par le CCSP avec prise d'effet le 1er avril 2017 et ont été adoptées de manière prospective par l'APWD le 1er avril 2017. Leur adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers et aucun ajustement n'a été nécessaire au solde d'ouverture de l'excédent accumulé :

SP 2200, Information relative aux apparentés : Ce nouveau chapitre définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés.

SP 3210, Actifs : Ce nouveau chapitre a pour objet de fournir des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans le chapitre SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et d'établir des normes générales d'informations à fournir à leur sujet.

SP 3320, Actifs éventuels : Ce nouveau chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels.

SP 3380, Droits contractuels : Ce nouveau chapitre définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels.

v. Normes et notes d'orientation publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

La norme suivante a été publiée par le CCSP :

SP 3430, Opérations de restructuration : Ce nouveau chapitre définit ce qu'est une opération de restructuration et établit des normes sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une opération de restructuration.

Ce chapitre s'applique aux opérations de restructuration qui ont lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1er avril 2018.

L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle entrera en vigueur. Bien que l'APWD évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de cette norme, cette dernière ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la présentation de l'information financière de l'APWD.

03. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds d'un compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet du pont international Gordie-Howe au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garanti bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT et le Michigan Strategic Fund ou MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

04. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| (en milliers de dollars) | | | | | |
|-------------------------------|----------------------------|---|--------------------------|---------------|----------------|
| | Améliorations locatives | Ordinateurs et matériel de bureau | Construction en cours | Terrains | Total |
| Coût | | | | | |
| 1 ^{er} avril 2016 | 792 | 278 | 55 308 | - | 56 378 |
| Acquisitions | 18 | 49 | 79 494 | - | 79 561 |
| 31 mars 2017 | 810 | 327 | 134 802 | - | 135 939 |
| 1 ^{er} avril 2017 | 810 | 327 | 134 802 | - | 135 939 |
| Acquisitions | 22 | - | 92 775 | - | 92 797 |
| Contributions (note 11) | - | - | - | 64 886 | 64 886 |
| Pertes de valeur | - | - | (4 955) | - | (4 955) |
| 31 mars 2018 | 832 | 327 | 222 622 | 64 886 | 288 667 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| 1 ^{er} avril 2016 | 144 | 95 | - | - | 239 |
| Amortissement | 133 | 100 | - | - | 233 |
| 31 mars 2017 | 277 | 195 | - | - | 472 |
| 1 ^{er} avril 2017 | 277 | 195 | - | - | 472 |
| Amortissement | 138 | 109 | - | - | 247 |
| 31 mars 2018 | 415 | 304 | - | - | 719 |
| Valeur comptable nette | | | | | |
| 31 mars 2017 | 533 | 132 | 134 802 | - | 135 467 |
| 31 mars 2018 | 417 | 23 | 222 622 | 64 886 | 287 948 |

L'acquisition d'immobilisations corporelles susmentionnées comprend un montant de 38 540 \$ (24 246 \$ pour 2017) pour des actifs et des retenues de garanties impayés au 31 mars 2018. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

L'APWD a enregistré des pertes de valeur totalisant 4 955 \$ (0 \$ pour 2017) basé sur la valeur de réalisation nettes d'éléments d'actifs endommagés pendant la construction en cours. En raison de dommages matériels causés aux actifs, l'APWD a conclu que les actifs ne lui offraient aucun avantage futur.

05. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

| (en milliers de dollars) | | |
|--|----------------|---------------|
| | 2018 | 2017 |
| Acquisitions de terrains au Michigan | 75 388 | 30 929 |
| Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation | 38 853 | 18 773 |
| Assurances payées d'avance | 3 010 | 4 216 |
| Autres | 350 | 90 |
| | 117 601 | 54 008 |

L'acquisition de terrains au Michigan se rapporte aux paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués à l'APWD pendant la durée de vie du pont. Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront pas loués à l'APWD ont été portés aux dépenses au titre de terrains pour l'État du Michigan (note 10)

Lorsqu'il est impossible d'acquérir une propriété par des moyens volontaires, le MDOT acquerra la propriété par le processus d'expropriation. Les acquisitions de terrains au Michigan par expropriation correspondent aux sommes se rapportant aux propriétés dans le cadre du processus d'expropriation qui seront louées à l'APWD par l'État du Michigan. Une fois que la Cour a attribué le titre de propriété au MDOT, le montant associé à la propriété en question est reclassé comme se rapportant aux acquisitions de terrains au Michigan.

06. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Le contrat exige à l'autorité de verser les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

07. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'APWD a des engagements d'un montant total de 287 350 \$ (384 557 \$ - 2017), principalement au titre de conventions d'honoraires, de location, de construction du pont, ainsi que de TI et communications. Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

| (en milliers de dollars) | | | | | |
|--------------------------|--------------|--------------|-------------------------|-------------------|----------------|
| | Honoraires | Loyer | Construction du pont | TI/Communications | Total |
| 2019 | 4 622 | 339 | 181 677 | 142 | 186 780 |
| 2020 | 241 | 339 | 43 378 | 142 | 44 100 |
| 2021 | 210 | 339 | 21 878 | 130 | 22 557 |
| 2022 | 107 | 257 | 14 270 | - | 14 634 |
| 2023 | 24 | - | 13 342 | - | 13 366 |
| 2024 et ensuite | - | - | 5 913 | - | 5 913 |
| | 5 204 | 1 274 | 280 458 | 414 | 287 350 |

08. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. La direction est d'avis que le règlement de questions de ce type n'entraînera aucun passif important pour l'APWD pour l'année ayant pris fin le 31 mars 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

09. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement du milieu une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : l'existence de normes environnementales; un niveau de contamination reconnu comme dépassant les normes environnementales; l'APWD en a la responsabilité directe ou en accepte la responsabilité; le renoncement prévu aux avantages économiques futurs; une estimation raisonnable de ce montant pourra être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet du pont international Gordie-Howe. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient cédés pour enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du pont international Gordie-Howe.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Les études commandées par l'APWD évaluent les coûts des activités de réhabilitation des terrains canadiens à 3 135 \$ (3 250 \$ pour 2017) et à 12 333 \$ pour les terrains du Michigan (2 590 \$ pour 2017), pour un total de 15 468 \$ (5 840 \$ pour 2017).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Sur ce montant, 13 738 \$ (5 135 \$ pour 2017) ont été capitalisés dans le coût du projet et 1 730 \$ (705 \$ pour 2017) se rapportant aux terrains qui ne seront pas loués à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan ont été comptabilisés en charges.

10. CHARGES PAR TYPE

| (en milliers de dollars) | 2018 | 2017 |
|---|--------|--------|
| Terrains au Michigan | 26 287 | 12 040 |
| Services professionnels | 15 479 | 5 037 |
| Coûts I-75 | 14 717 | 4 312 |
| Services juridiques | 13 895 | 7 349 |
| Salaires et avantages sociaux | 8 877 | 6 738 |
| Perte de valeur | 4 955 | - |
| Travaux exécutés pour d'autres organismes gouvernementaux | 3 871 | 152 |
| Réparations et entretien | 2 898 | 15 |
| Perte de change | 1 768 | - |
| Assurances | 1 456 | 1 288 |
| Loyer | 644 | 619 |
| Bureau et entretien | 516 | 486 |
| Impôt foncier | 407 | 429 |
| Autres | 318 | 275 |
| Frais de déplacement | 311 | 178 |
| Paiements de transfert à l'Autorité internationale | 300 | 265 |
| Amortissement | 247 | 233 |
| Règlement des réclamations | - | 882 |
| | 96 946 | 40 298 |

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des ententes avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales applicables aux particuliers et aux entreprises. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des dépenses totalisant 542 \$ (405 \$ pour 2017) et a consigné un financement gouvernemental de 149 985 \$ (354 348 \$ pour 2017). Au 31 mars 2018, l'APWD avait consigné 21 222 \$ (16 182 \$ pour 2017) en sommes à recevoir avec les entités apparentées et 0 \$ en créditeurs (1 \$ pour 2017).

L'APWD n'a aucun engagement contractuel et aucun passif éventuel avec ses entités apparentées.

Au cours de l'année précédente, le gouvernement du Canada a demandé à ce que l'APWD rembourse 15 000 \$ des crédits déjà reçus, mais non utilisés étant donné que les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement est intervenu avant le 31 mars 2017.

Paiements de transfert

Le gouvernement du Canada a réalisé certaines activités pour soutenir l'APWD. L'APWD a comptabilisé ces coûts de soutien à titre de financement à leur valeur comptable. Le coût de ces activités n'a pas été recouvré auprès de l'APWD par le gouvernement du Canada. Au cours de l'année, l'APWD a comptabilisé 64 979 \$ (53 \$ pour 2017), dont 93 \$ (53 \$ pour 2017) en charges, et 64 886 \$ (0 \$ pour 2017) à titre d'apports.

Le 1er juillet 2017, l'APWD a conclu un bail foncier avec le gouvernement du Canada pour des terrains qui seront utilisés pour la construction du point d'entrée canadien. En vertu des modalités du bail foncier, tous les avantages et risques associés à la propriété ont été concrètement transférés à l'APWD. Conformément à l'Accord sur le passage, les terrains sont loués à l'APWD sans contrepartie. Le terrain canadien est inscrit en tant qu'immobilisation à titre d'apport à la valeur comptable consignée par le gouvernement du Canada, de 64 886 \$.

Paiements – Recouvrements

L'APWD a recouvré un montant de 2 015 \$ (152 \$ pour 2017) auprès du gouvernement du Canada pour l'assainissement de l'environnement effectué par l'APWD sur une partie d'une parcelle de terrain requise qui sera conservée par le gouvernement du Canada.

Dans le cadre de son processus d'acquisition de terrains, le gouvernement du Canada a convenu d'acheter une propriété donnée d'une société de services publics en remplacement d'une autre propriété requise pour le projet du pont international Gordie-Howe. Une partie de la propriété de remplacement acquise sera fournie à l'APWD dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe, tandis que le reste sera conservé par le gouvernement du Canada, et fourni à la société de services publics en guise de remplacement pour la propriété utilisée pour le projet.

On a déterminé que la propriété de remplacement nécessitait un assainissement environnemental. Le gouvernement du Canada a demandé à l'APWD de réaliser l'assainissement de la propriété et a conclu un protocole d'entente avec elle relativement à ces travaux. Le financement pour la portion de la propriété à fournir à l'APWD est comptabilisé dans la section Paiements de transfert – Crédits. Le financement pour la portion à conserver par le gouvernement du Canada, qui sera fournie comme propriété de remplacement, est comptabilisé dans la section Paiements de transfert – Recouvrements.

Personnel de gestion clé

À l'exception des salaires et des avantages sociaux, l'APWD ne réalise aucune transaction avec son personnel de gestion clé. Les membres du personnel de gestion clé sont les personnes qui détiennent l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'APWD, y compris le personnel de la haute direction et les membres du conseil d'administration.

L'APWD reçoit également certains services à titre gracieux, par exemple la vérification de ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de l'APWD est semblable à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La trésorerie de l'APWD est exposée au risque de crédit. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit, le 31 mars, est la suivante :

| (en milliers de dollars) | | |
|--------------------------|----------------|----------------|
| | 2018 | 2017 |
| Trésorerie | 9 008 | 9 842 |
| Trésorerie affectée | 189 913 | 265 683 |
| Dépôts | 1 160 | 134 |
| | 200 081 | 275 659 |

Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit du fait que la trésorerie est conservée dans les comptes bancaires de l'APWD.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Aucun passif de l'APWD ne porte intérêt ni n'est payable sur demande.

Voici une estimation des échéances du passif financier de la société :

| (en milliers de dollars) | | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------|---------------|
| | Moins de trois mois | De trois mois à un an | Plus d'un an | Total |
| Créditeurs et charges à payer | 70 913 | | | 70 913 |
| Retenues de garanties | | 3 807 | | 3 807 |
| | 70 913 | 3 807 | - | 74 720 |

d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts des balances de trésorerie auraient varié d'environ 2 414 \$ (2017 - 1 584 \$).

Le solde des trésoreries et les comptes créditeurs en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2018 aurait un effet net d'environ 1 239 \$ (2 190 \$ le 31 mars 2017).

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre deux régimes d'avantages sociaux à ses employés : un régime d'avantage sociaux collectif et un régime de retraite. Avant le 1er janvier 2018, l'APWD offrait un régime de retraite complémentaire à l'intention de ses cadres. Le régime de retraite est un régime à cotisations déterminées. En vertu du régime d'avantages sociaux collectif, l'APWD verse des primes pour certains avantages sociaux; le reste du montant des primes est payé par l'employé. Le régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres est un régime notionnel à cotisations déterminées. Les dépenses constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| (en milliers de dollars) | | |
|--|------|------|
| | 2018 | 2017 |
| Régime de retraite | 473 | 348 |
| Régime d'avantages sociaux collectif | 402 | 293 |
| Régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres | 56 | 42 |
| | 931 | 683 |

a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulé et des gains relatifs aux cotisations. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Les employés doivent verser des cotisations de base équivalant à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 2014-1382 (note 1), depuis le 1er janvier 2018, les cadres supérieurs ont le même plan que les employés. Avant le 1er janvier 2018, les cadres devaient verser des cotisations de base équivalant à 6 % de leur salaire de base, et l'APWD devait verser une cotisation équivalant à 12 % de celui-ci.

b. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence
- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élève à 2 500 \$ par année, comparativement à 1 000 \$ par année pour les employés.

c. Régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres

Le régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres de l'APWD est un régime notionnel à cotisations déterminées dans lequel le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulé et des gains relatifs aux cotisations. Aux fins de conformité avec le décret C.P. 2014-1382 (note 1), le régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres a été fermé pour les nouveaux membres le 1er janvier 2018. Ainsi, l'adhésion au régime est désormais restreinte aux cadres qui étaient des employés avant le 1er janvier 2018. L'adhésion au régime est obligatoire pour ces personnes.

À compter du 1er janvier 2018, l'APWD a cessé de verser des contributions au régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres. Les cadres ne sont plus tenus ou autorisés à cotiser au régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres. Les membres du régime se verront payer les soldes dus lorsqu'ils quitteront l'APWD.

14. CHIFFRES COMPARATIVES

Pour l'année ayant pris fin le 31 mars 2018, l'APWD a modifié la présentation de ses activités d'exploitation dans son état des flux de trésorerie, passant de la méthode indirecte à la méthode directe. L'APWD a conclu que la méthode directe fournirait plus de renseignements pertinents et fiables sur ses flux de trésorerie. Les montants comparatifs fournis pour la période précédente ont été reclassés pour des raisons de cohérence.

Certaines autres figures comparatives ont également été reclassées conformément à la présentation adoptée au cours de l'année actuelle.

15. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci joints (les « États ») sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

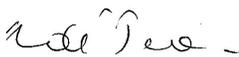
Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe au vérificateur général du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.



André Juneau
Directeur général intérimaire



Linda Hurdle, CPA, CA
Chef d'exploitation

Windsor, Canada
22 juin 2018

RAPPORT DE VÉRIFICATION INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

J'ai effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour la période close le 31 mars 2018 (appelés ci-après « les états »). Ces états ont été préparés par la direction en se basant sur le référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états.

Responsabilité de la direction pour les états

La direction est responsable de la préparation de ces états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, l'état des contributions canadiennes et l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour la période close le 31 mars 2018 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 afférente aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Ces états ont été préparés afin de permettre à l'Autorité du pont Windsor-Détroit de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre.

Pour le vérificateur général du Canada,

Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 22 juin 2018
Ottawa, Canada

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées
Pour la période terminée le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------|
| Contributions canadiennes : | | |
| Solde d'ouverture (note 4) | 326 258 | 181 993 |
| Contributions canadiennes de l'année | 232 626 | 144 265 |
| Total des contributions canadiennes | 558 884 | 326 258 |
| Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées : | | |
| Solde d'ouverture (note 4) | 33 097 | 22 637 |
| Coûts imputés de l'année | 19 565 | 10 460 |
| Total des coûts imputés | 52 662 | 33 097 |
| Revenus de l'Autorité du passage : | | |
| Solde d'ouverture | (873) | (237) |
| Revenus annuels de l'Autorité du passage | (8 986) | (636) |
| Total des revenus de l'Autorité du passage | (9 859) | (873) |
| Total des contributions canadiennes non récupérées | 601 687 | 358 482 |

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

01. ACCORD SUR LE PASSAGE ET CONTENU DES ÉTATS

Le projet du Pont international Gordie-Howe est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le Pont international Gordie-Howe seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées (les « États »).

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É. U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

02. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

f. Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

g. Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

i. Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement) versées par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

k. Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

03. COMPARABILITÉ AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'AUTORITÉ DU PASSAGE

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementaux, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

04. COÛTS EXCLUS

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.

SOYEZ PRÊT

AIMER • SUIVRE • VISITER • ENGAGER

L'APWD mobilise le public et les parties intéressées durant le processus en vue de la construction du pont international Gordie-Howe. Il y a beaucoup de moyen d'être tenu au courant de ce qui se passe. Nous encourageons les échanges et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.



Le site Web de l'APWD

Notre site Web du projet, wdbridge.com/fr, est votre principale source de renseignements actuels sur les activités de construction, les nouvelles, le processus d'approvisionnement en PPP, les possibilités d'emploi et les rapports d'entreprise.



Demandes d'information du public

Vous avez des questions au sujet du projet? Vous pouvez nous les transmettre par message texte au moyen des médias sociaux, par téléphone au 519-946-3038 ou par courriel à info@wdbridge.com.



Inscrivez-vous à notre liste d'envoi

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique en consultant le wdbridge.com/fr et recevez des renseignements à jour dans votre boîte aux lettres.



Avis de construction

Rester au fait sur les activités de construction canadiennes et américaines grâce à nos avis de construction hebdomadaire publiés à wdbridge.com.



Nos bureaux

Le bureau public fournit un lieu où vous pouvez trouver de l'information, parler à un membre de l'équipe de l'APWD, poser des questions et formuler des commentaires.

Nos bureaux sont situés au
100 Ouellette Avenue, bureaux 400
Windsor, ON
N9A 6T3



@GordieHoweBrg



@GordieHoweBridge



@GordieHoweBrg



WDBA-APWD



YouTube.com/GordieHoweBridge



100 rue Ouellette, Bureau 400, Windsor, ON, N9A 6T3
519-946-3038 | info@wdbridge.com | www.wdbridge.com